

ATTENDU QUE le docteur Pierre Fortier a été nommé coroner à temps partiel par le décret numéro 760-2009 du 18 juin 2009, que son mandat viendra à échéance le 17 juin 2011 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE la docteure Renée Roussel, médecin à Saint-Pascal, soit nommée de nouveau coroner à temps partiel pour un mandat de deux ans à compter du 27 mai 2011;

QUE la docteure Natalie Vachon, médecin à Chibougamau, soit nommée de nouveau coroner à temps partiel pour un mandat de deux ans à compter du 30 mai 2011;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau coroners à temps partiel pour un mandat d'un an à compter du 30 mai 2011 :

— D^r Éric Bigelow, médecin à Gatineau;

— D^{re} Dominique Gouriou Berrou, médecin à Val-des-Monts;

QUE le docteur Pierre Fortier, médecin à Gatineau, soit nommé de nouveau coroner à temps partiel pour un mandat de deux ans à compter du 18 juin 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55739

Gouvernement du Québec

Décret 555-2011, 1^{er} juin 2011

CONCERNANT la nomination de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 385 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., c. A-3.001) énonce que la Commission des lésions professionnelles est composée de membres dont certains sont commissaires;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 385 de cette loi prévoit que les membres autres que les commissaires sont issus soit des associations d'employeurs, soit des associations syndicales;

ATTENDU QUE le quatrième alinéa de cet article énonce que les membres issus des associations d'employeurs sont nommés par le gouvernement parmi les personnes

dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement, pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE le cinquième alinéa de cet article énonce que les membres issus des associations syndicales sont nommés par le gouvernement parmi les personnes dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement, pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par ce conseil d'administration;

ATTENDU QU'en application de l'article 392 de cette loi, la durée du mandat d'un membre autre que commissaire est d'un an;

ATTENDU QUE l'article 403 de cette loi précise que le gouvernement fixe, conformément au règlement qu'il a édicté par le décret numéro 1280-98 du 30 septembre 1998 en application de l'article 402 de cette loi, la rémunération des membres de la Commission des lésions professionnelles autres que les commissaires;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 458-2010 du 26 mai 2010, le gouvernement a procédé à la nomination de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles et que leur mandat viendra à échéance le 1^{er} juin 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles pour un mandat d'un an à compter du 2 juin 2011;

ATTENDU QUE les listes prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 385 de la loi ont été dressées par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Travail :

QUE les personnes suivantes soient nommées à la Commission des lésions professionnelles, pour un mandat d'un an à compter du 2 juin 2011, à titre de :

1) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS :

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour un nouveau mandat :

— madame Suzanne McNeil.

ESTRIE

Pour un nouveau mandat :

— madame Nicole Généreux.

QUÉBEC

Pour un nouveau mandat :

— madame Suzanne McNeil.

YAMASKA

Pour un nouveau mandat :

— madame Nicole Généreux.

2) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS
DE TRAVAILLEURS :

BAS-SAINT-LAURENT

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Mario Boudreau;
— madame Aline Rousseau.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Pour un nouveau mandat :

— madame Suzanne Caron;
— monsieur Roland Meunier;
— madame Aline Rousseau;
— madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

— monsieur Yvon Delisle, permanent syndical, Centrale
des syndicats démocratiques.

ESTRIE

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Pierre Beaudoin;
— madame Suzanne Caron;
— monsieur Roland Meunier;
— madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

— monsieur Yvon Delisle.

LANAUDIÈRE

Pour un nouveau mandat :

— madame Suzanne Caron;
— monsieur Roland Meunier;
— madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

— monsieur Yvon Delisle.

LAURENTIDES

Pour un nouveau mandat :

— madame Suzanne Caron;
— monsieur Roland Meunier;
— madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

— monsieur Yvon Delisle.

LAVAL

Pour un nouveau mandat :

— madame Suzanne Caron;
— monsieur Richard Fournier;
— monsieur Roland Meunier;
— madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

— monsieur Yvon Delisle;
— monsieur Guy Robert, ouvrier, Industries de Câbles
d'acier Itée.

LONGUEUIL

Pour un nouveau mandat :

— monsieur Serge Adam;
— madame Suzanne Caron;
— monsieur Yves Ducharme;
— monsieur Roland Meunier;
— monsieur Alain Paquette;
— madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

— monsieur Yvon Delisle;
— madame Nicole Milhomme, commis manutention-
naire, UAP-NAPA inc.

MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

Pour un nouveau mandat :

- madame Suzanne Caron;
- monsieur Roland Meunier;
- monsieur Jean-Pierre Périgny;
- madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

- monsieur Yvon Delisle.

MONTRÉAL

Pour un nouveau mandat :

- madame Suzanne Caron;
- madame Isabelle Duranleau;
- monsieur Roland Meunier;
- madame Françoise Morin;
- madame Marie-Claude Morin;
- madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

- monsieur Yvon Delisle.

QUÉBEC

Pour un nouveau mandat :

- madame Suzanne Caron;
- monsieur Roland Meunier;
- madame Aline Rousseau;
- madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

- monsieur Yvon Delisle.

RICHELIEU-SALABERRY

Pour un nouveau mandat :

- monsieur Serge Adam;
- madame Suzanne Caron;
- monsieur Yves Ducharme;
- monsieur Roland Meunier;
- madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

- monsieur Yvon Delisle.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Pour un nouveau mandat :

- madame Suzanne Caron;
- madame Louise Gauthier;
- monsieur Roland Meunier;
- madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

- monsieur Yvon Delisle.

YAMASKA

Pour un nouveau mandat :

- monsieur Serge Adam;
- madame Suzanne Caron;
- monsieur Roland Meunier;
- madame Katie Simard.

Pour un premier mandat :

- monsieur Yvon Delisle;
- monsieur Daniel Lapointe, opérateur de machine, Koyo Canada inc.

QUE les personnes nommées membres à la Commission des lésions professionnelles en vertu du présent décret soient rémunérées suivant les conditions prévues au Règlement sur la rémunération des membres de la Commission des lésions professionnelles autres que les commissaires édicté par le décret numéro 1280-98 du 30 septembre 1998.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55740

Gouvernement du Québec

Décret 556-2011, 1^{er} juin 2011

CONCERNANT l'approbation de l'Entente intérimaire relative à certaines conditions applicables aux travailleurs de Kahnawake concernant le contrat B du pont Honoré-Mercier entre le gouvernement du Québec et les Mohawks de Kahnawake

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et les Mohawks de Kahnawake ont signé une première Déclaration de compréhension et de respect mutuel ainsi qu'une Entente-cadre le 15 octobre 1998;